

**COMPTE-RENDU
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 janvier 2010**

L'an deux mille dix, le 29 janvier, à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune des SORINIERES proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 9 mars 2008, se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121.10 à L 2121.12 et L 2122.8 et L 2122.9 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 janvier 2010.

PRESENTS : MM. AGOUMIMELCHA. Mme ALBERT. MM. ALLAIN. BAILLY. Mme BAUDRI. M. BRABANT. Mme BREDIF-QUERE. MM. BROSSEAU. BRUNET. Mme BULTEAU. MM. CAILLETEAU. COUTURIER. Mmes FEUILLATRE. HELIAS. LE CALVEZ. Mme PAGNON-GROS. M. PALUSSIÈRE. Mmes PERRIOT. PICAUD. M. PIFFETEAU. Mme POGU. M. POINTEAU. Mme RABILLE-FRONTERO. M. RIOU. Mmes ROUELLE. ROULET. M. VANDENBERGHE.

ABSENTS : Mme GIRAUD. M. METAIRIE.

POUVOIRS :

Mme GIRAUD à Mme ALBERT

Mme RABILLE-FRONTERO à M. PIFFETEAU

M. METAIRIE à M. COUTURIER

M. BRUNET à Mme BAUDRI

Mme POGU à M. VANDENBERGHE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. ALLAIN Patrick.

ORDRE DU JOUR

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 18 décembre 2009

Page 9 : M. VANDENBERGHE : Dans l'intervention de M. BRABANT, il faut supprimer « M. VANDENBERGHE lui » et le remplacer par « I y voit ... ».

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

☰ Convention Omega 2010

Mme FEUILLATRE demande au Conseil Municipal de délibérer sur la convention financière proposée par Nantes Métropole pour le raccordement au réseau haut débit O-Mega.

Deux bâtiments sont raccordés au réseau Omega : la Mairie et le Centre Technique Municipal :

- le raccordement du bâtiment de la Mairie est pris en charge financièrement par Nantes Métropole

- Centre Technique Municipal : Le type de raccordement a été modifié depuis le 1^{er} octobre 2009. Le Centre Technique Municipal bénéficie désormais de la classe 4 de débits garantis (1 méga).

Tarif annuel de raccordement : 2 000,01 euros TTC
Frais annuels d'exploitation : 1 000 euros TTC.

La convention proposée est conclue pour une durée d'une année soit du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010.

M. BAILLY : C'était quelle classe auparavant ?

M. le Maire : Avant le débit était trop lent et aujourd'hui on augmente la fréquence.

La proposition de Mme FEUILLATRE est adoptée à l'unanimité.

☰ Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage

Mme RABILLE-FRONTERO informe les membres du Conseil Municipal que M. le Préfet de la Région des Pays de la Loire et M. le Président du Conseil Général sollicitent l'avis du Conseil Municipal sur le projet de nouveau schéma départemental d'accueil des gens du voyage 2010-2016.

Mme RABILLE-FRONTERO rappelle que la loi du 5 juillet 2000 qui prévoit que dans chaque département soit élaboré un schéma d'accueil des gens du voyage, intégrant toutes les communes de plus de 5000 habitants, et le cas échéant, des communes de moins de 5000 habitants si le besoin est avéré, notamment par une habitude de stationnements, ou des passages réguliers.

Un premier plan a été approuvé par arrêté le 24 juin 2002

Le 4 juillet 2008, une commission consultative s'est réunie pour faire un point d'étape et lancer une révision dudit plan.

Tout d'abord un constat : Le schéma fixait à 805 le nombre de places devant être mises en service dans le département: 231 places existantes à mettre aux normes et 574 à créer. A noter qu'un emplacement comporte souvent 2 places de caravanes.

Ce plan a été réalisé à hauteur de 71% en comptant les différents sites encore cours d'élaboration. A noter que les communes inscrites au plan et n'ayant pas encore réalisé l'aire d'accueil prévue, ont l'obligation de respecter l'objectif défini en 2002.

Fin 2008, 221 aires sur 231 inscrites avaient été mises aux normes. Pour les 10 places restantes : Machecoul a prévu la création d'une nouvelle aire plutôt que la mise aux normes

Sur les 574 créations, 247 ont été réalisées et 54 sont en cours. La création des places restantes doit démarrer rapidement.

Pourquoi ce retard ? Le nombre d'emplacements doit être en nombre suffisant compte tenu du transit constaté, mais on fait face souvent à des difficultés de réalisation :

- en terme de disponibilité foncière : procédures d'acquisition très longues
- en terme d'acceptation ou non par les riverains : des associations se sont créées dans plusieurs communes pour contester l'emplacement prévu, retardant ainsi les travaux.

Une étude qualitative portant sur 3 aires construites lors du précédent schéma été effectuée: Sucé sur Erdre, Châteaubriand et Les Sorinières, afin, entre autres, d'améliorer les critères à prendre en compte pour l'avenir.

En ce qui concerne la localisation : Aux Sorinières, l'aire est située à 1.3 km du centre ville, et à 2.5km pour les 2 autres aires. Une évidence : l'éloignement au-delà de 2km des services se fait ressentir. Les 3 communes ont choisi 2 caravanes par emplacement pour une surface de 160 à 192 m² par emplacement, mais c'est encore insuffisant bien que la loi préconise 75 m² seulement par caravane)

En ce qui concerne les sanitaires : individuels sur les 3 aires. Bon état général durable constaté. Ce système est apprécié des usagers et permet leur responsabilisation.

En ce qui concerne la gestion :

Un rappel :

3 modalités pour la mise en place des aires d'accueil :

- soit la commune réalise et gère elle-même l'aire
- soit la commune transfère sa compétence à un prestataire via un EPCI
- soit la commune passe une convention avec d'autres communes

Chateaubriand a privilégié la gestion directe, les 2 autres communes la gestion transférée

En ce qui concerne le coût de l'aire de Les Sorinières : 558 673 € pour 16 places (8 emplacements) dont 170 744 € de subventions Etat et 96 000 du conseil Général.

Le bilan est globalement plutôt positif et la prestation bien appréciée des usagers.

ANALYSE GLOBALE :

On assiste à la saturation du dispositif mais peu de stationnements illicites. Taux moyen d'occupation : 91% (95% aux Sorinières).

Occupation des aires par une population jeune et dynamique : 50% a moins de 25 ans.

Des durées de séjour qui s'allongent notamment par la volonté de mieux scolariser les enfants, et des difficultés économiques et les problèmes de santé qui rendent le voyage difficile. 74% effectuent des séjours de moins de 3 mois et 45 % moins d'un mois.

Par ailleurs, on relève un changement des pratiques des gens du voyage :

Sur 342 familles, au cours du 1^{er} semestre 2008

- 30% sont totalement immobiles
- 51% sont mobiles mais fréquentent uniquement les aires d'accueil
- 13% sont mobiles à échelle du département
- 7% sont mobiles à échelle de la région.

Chaque famille mobile a fréquenté 5 aires différentes en moyenne.

D'autre part, des besoins sont actuellement non satisfaits :

1. Cela concerne notamment des grands groupes de 30 caravanes et plus, rassemblés pour des raisons d'hospitalisation. Souvent des pathologies liées au cancer.

2. les grands passages en dehors de la période estivale –fêtes religieuses ou familiales, à La Toussaint ou Noël par exemple

3. les passages de groupes familiaux de plus de 50 caravanes.

Des orientations pour la période 2010/2016 sont proposées pour améliorer l'accueil des gens du voyage

1. Redéfinition des secteurs géographiques d'implantation des aires : plutôt raisonner en bassins d'habitat –par ex secteur du bassin de St Nazaire, du pays du Vignoble... - plutôt qu'en inter collectivités. A noter qu'au 1^{er} janvier 2009, 6 communes ont franchi le seuil des 5 000 habitants dont Pt St Martin et la Chevrolière.

2. L'accueil des groupes dans le cadre des hospitalisations : des solutions doivent être trouvées par les collectivités de l'agglomération et de ses environs, pour proposer un terrain de capacité suffisante aux conditions d'hygiène et de sécurité satisfaisantes.

En ce qui concerne les financements : un concours financier de l'Etat est susceptible d'être accordé pour les aires réalisées dans un délai de 2 ans à compter de la publication du schéma. MAIS, il faut savoir que le projet de schéma précise que les opérations dont les dossiers n'ont pas été déposés avant le 31 décembre ne bénéficient plus du financement en investissement de l'ETAT. NANTES METROPOLE propose qu'un amendement soit ajouté, prévoyant le maintien des aides de l'Etat pour toutes les nouvelles constructions.

La loi 2000 prévoit une aide de l'Etat possible jusqu'à 70% du coût de réalisation, en investissement, dans la limite d'un plafond défini :

10 671 € par place créée

6 403 € pour la réhabilitation

A cela s'ajoute une aide forfaitaire, à la gestion : 132.45€ par place, si les conditions d'équipement et de fonctionnement sont conformes aux normes.

Des subventions du Conseil Général peuvent également intervenir dans le cadre des contrats de territoires.

Pour cela, sont prévues des Actions et des Projets en 5 objectifs :

1. poursuivre la réalisation des aires inscrites dans le schéma dès 2002
2. créer les aires nouvellement inscrites
3. inciter les communes à harmoniser la gestion des aires au niveau départemental
4. Favoriser l'accès aux informations relatives aux aires pour les usagers
5. Etudier les modalités permettant d'accueillir les groupes venant stationner dans le cadre d'hospitalisation ou de soins spécifiques

Un autre volet de l'accueil : LES GRANDS PASSAGES

Par définition, il s'agit d'une halte pendant une courte période, en été, d'un groupe important de 50 à 200 caravanes. Il en existe 2 types pour lesquels une réponse spécifique doit être apportée :

1. les missions évangéliques, qui s'inscrivent dans un parcours organisé autour de pasteurs, responsables du groupe
2. les rassemblements familiaux, très importants dans le monde du voyage.

Les aires de grands passages ne sont pas ouvertes ni gardées en permanence mais doivent être rendues accessibles en cas de besoin, de même que les moyens logistiques nécessaires (sanitaires, citernes, bennes à ordures....).

L'analyse de l'offre existante : plutôt succincte ! Sur le territoire de Nantes Métropole : lors du mandat précédent, la solidarité entre les 24 communes a permis que 4 communes par an mettent un terrain à disposition entre le 15 juin et le 15 septembre. Mais cela présente des contraintes :

1. la difficulté de trouver des terrains
2. le coût important d'aménagement des terrains tournants et le décalage entre l'investissement réalisé et l'utilisation effective des terrains.
=> entre 2003 et 2008, 4 des terrains sur 19 aménagés n'ont pas été utilisés.
3. les difficultés rencontrées par les communes (stationnements sauvages, les branchements sauvages, des troubles graves de l'ordre public, des problèmes de propreté des sites et de remise en état du terrain après passage)

Approche des besoins : on constate au niveau des demandes, une évolution forte depuis 2005. En Loire-Atlantique : 13 demandes en 2005, 24 en 2008. D'où des stationnements illicites en grand nombre.

Des orientations donc pour la période 2010/2016

- les groupes de 20 à 70 caravanes seront dirigés en priorité vers les aires de grand passage de St Brévin et Pornic
- les autres groupes seront orientés vers 6 terrains localisés sur le territoire départemental : 2 sur le territoire Nantes Métropole, 1 sur la communauté de communes du Pays d'Ancenis, 3 sur le secteur du littoral.

L'aménagement de ces 6 terrains doit permettre à des groupes importants de séjourner dans des conditions satisfaisantes jusqu'à 15 jours au maximum.

Doivent être prévus une superficie suffisante, un accès routier adéquat, des sols portants adaptés quelques soient les conditions climatiques. Le terrain doit pouvoir accueillir un chapiteau. NANTES METROPOLE propose qu'un amendement soit ajouté au projet, prévoyant une superficie de 3 à 4 ha pour répondre aux besoins réels.

QUEL EST LE ROLE DE L'ETAT ?

1. un rôle de coordination : concertation avec les organisateurs des grands passages et anticipation des besoins. L'Etat mobilise les moyens pour assurer l'ordre et la salubrité publics.
2. un rôle d'intervention en cas de stationnement illicite

ORIENTATIONS du schéma POUR SATISFAIRE LES BESOINS EN HABITAT

Le phénomène de sédentarisation augmente chaque année : +30% entre 2001 et 2008. 3 catégories d'offres possibles :

1. le terrain familial
2. l'habitat mixte (1 bâti dur + caravanes)
3. l'habitat traditionnel.

Pour cela, 6 objectifs sont définis en termes de besoins, de prise en compte des Plans locaux d'urbanisme, d'habitat et du SCOT (schéma de cohérence territoriale), de partenariats avec les bailleurs sociaux, de création d'habitat adapté.

NANTES METROPOLE propose un amendement prévoyant une aide financière de l'ETAT et du CONSEIL GENERAL, pour atteindre les objectifs définis.

ORIENTATIONS POUR FAVORISER L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

Assurer d'abord les possibilités de scolarisation des enfants, de s'insérer dans la vie professionnelle et locale, et de façon générale, d'accéder aux droits, est l'un des enjeux majeurs de ce nouveau schéma et constitue une finalité indissociable de l'amélioration des conditions de séjour et d'habitat. Un travail doit être mené à la fois auprès des gens du voyage pour changer les représentations qu'ils se font de leur environnement, mais aussi avec les différents acteurs susceptibles de participer à leur insertion, en changeant l'image souvent négative qu'ils véhiculent.

La scolarisation est encore faible en maternelle (87 élèves sur un total moyen de 489 enfants) mais en progrès et on constate une assiduité plutôt satisfaisante en élémentaire. Par contre, la lecture est très généralement pas ou peu maîtrisée (jusqu'à 60% d'enfants non lecteurs en cycle 3 ; A la sortie du CM2, la moyenne départementale de non lecteurs est d'environ 35%).

Dans le 2^{ème} degré, l'effectif total des jeunes laisse penser à un fort taux d'abandon de la scolarité, au CNED ou en collège. La qualité de l'accueil en établissement scolaire impose que soit trouvée, comme pour le 1^{er} degré, la meilleure adéquation possible entre la localisation des aires d'accueil et celle des établissements scolaires. Des moyens en personnels enseignants, itinérants ou non, et personnels d'éducation sont mis à disposition des collèges, avec des actions ciblées à réaliser.

Un important travail doit être mené également au niveau de l'insertion professionnelle, rendue souvent difficile de par les problèmes d'illettrisme toujours présents. La nécessité d'une médiation vers le monde du travail et ses intermédiaires est réaffirmée.

La poursuite des actions commencées dès 2002, par exemple dans l'accompagnement des créations de micro-entreprises possibles depuis 2009, est souhaitée par l'ensemble des acteurs

Mais la mise en œuvre d'actions nouvelles est également prévue dans ce schéma, comme la mise en place d'ateliers pour l'acquisition de savoirs de base, l'appui à la gestion administrative et comptable, l'aide à l'élaboration de CV, l'accompagnement de la préparation du permis de conduire par exemple.

Enfin, apparaît un chapitre sur l'accès aux droits

En 5 objectifs traitant de :

1. l'accueil et information des ménages sur les aires d'accueil (sur les différents services et équipements de la commune d'accueil, sur le savoir-habiter, du respect du règlement intérieur de l'aire)
2. l'accompagnement social des voyageurs non sédentaires (sur la gestion de leur quotidien)
3. la prévention et éducation sanitaire
4. l'éligibilité des voyageurs installés sur les aires d'accueil au F.S.L. (fond solidarité logement)
5. l'information et sensibilisation de l'ensemble des intervenants auprès des gens du voyage.

- M. BAILLY : Qui pilote ce schéma ?

M. le Maire : Le Conseil Général avec la Préfecture.

- M. BAILLY : Est-ce que le Schéma a été présenté au Conseil Communautaire ?

Mme RABILLE-FRONTERO : Non car les 24 communes doivent au préalable délibérer.

M. le Maire ajoute que le financement des terrains qui ne sont pas encore réalisés pose problème car l'Etat n'apporte plus d'aide depuis le 31 décembre 2009.

- M. BAILLY : Pour les familles dont un membre est hospitalisé, est-ce que cela ne va pas poser des problèmes de saturation des terrains ?

Mme RABILLE-FRONTERO : Les communes à côté du CHU Nord sont déjà équipées en terrains donc la procédure d'expulsion s'applique.

Mme ROUELLE : Existe-t-il des structures chargées de l'accompagnement aux Sorinières ?

Mme RABILLE-FRONTERO : La commune ne réalise pas elle-même l'accompagnement des familles. Cette mission est réalisée par une structure missionnée par le Syndicat Mixte, VAGO.

Les Sorinières et Saint Sébastien ont une gestion par paiement anticipé. Les gens du voyage doivent s'acquitter d'une caution de 50 euros quand ils arrivent et d'une avance sur l'eau et l'électricité. Cela évite les impayés.

- M. BAILLY : Quelle est la rotation sur les Sorinières ?

Mme RABILLE-FRONTERO : C'est assez régulier.

- M. BRABANT : La scolarisation des enfants est une nécessité mais la maîtrise de la lecture est catastrophique en fin de primaire. Il faudrait plus de moyens.

Mme RABILLE-FRONTERO : A l'école ils sont assidus, mais après dans les familles, est-ce que les parents peuvent les aider ? En France il existe d'autres endroits où l'illettrisme est important.

Le Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage est adopté à l'unanimité avec les réserves suivantes :

- les financements de l'Etat doivent être maintenus pour les opérations de construction des aires d'accueil
- il est demandé que l'Etat et le Conseil Général accompagnent financièrement les projets identifiés de sédentarisation des gens du voyage
- la superficie des terrains de grands passages ne doit pas être strictement égale à 4 ha mais plutôt comprise entre 3 et 4 hectares.

(Mme RABILLE-FRONTERO quitte la séance du Conseil Municipal)

Budget Primitif 2010

Mme FEUILLATRE demande aux membres du Conseil Municipal de délibérer sur le projet de Budget Primitif 2010 examiné par la Commission des Finances lors de sa séance du 12 janvier 2010.

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses globales de fonctionnement s'élèvent à 6 213 484 euros.

Elle souligne l'augmentation des dépenses d'énergie due à l'agrandissement des locaux de la Tilleulière et à la taxe carbone.

Elle précise aussi que le changement de traiteur a augmenté le montant de la dépense alimentation.

Le chapitre 6135 a baissé du fait de la fin du contrat des Algeco pour la Tilleulière.

- L'article 61551 entretien de matériel roulant a augmenté du fait des pannes.
- Augmentation de la maintenance informatique (Article 61561) : Le contrat de maintenance informatique prévoit une demi-journée supplémentaire d'intervention.
- Article 6226 : 35 000 euros (augmentation des honoraires d'avocats suite aux divers recours).
- Article 6227 : 5 000 euros inscrits au niveau des frais de notaire destinés à régulariser l'intégration de voies privées dans le domaine public.

- Article 63512 : Diminution de la Taxe Foncière (5 500 euros au lieu de 7 000 euros). La Mairie fait appel à une société spécialisée afin de réaliser des économies au niveau de la taxe foncière.

- Mme ROUELLE : Pourriez-vous expliquer les deux lignes 6236 et 6237 ?

M. le Maire : S'agissant de la ligne publications, ce sont des documents émis par la municipalité : préparation du bulletin municipal (imprimerie + diffusion).

La ligne catalogues et imprimés correspond aux enveloppes, carte de vœux, calicots, agenda culturel etc...

La ligne 6283 est en augmentation car il y a le nettoyage d'un bungalow supplémentaire au niveau du terrain de football.

Chapitre 12 : On note l'arrivée du médecin référant pour le multi-accueil.

Mme FEUILLATRE : Les charges de personnel augmentent de + 1,54%.

- M. BRABANT fait remarquer que la rémunération des non titulaires augmente de + 18,89%.

Mme FEUILLATRE : Les montants de la rémunération des titulaires et non titulaires ne sont pas comparables.

M. le Maire : En 2001 il y avait beaucoup de non titulaires. On a réduit fortement leur nombre avec la volonté de titulariser plus de personnes.

M. RIOU : Le personnel répond aux besoins des gens mais la charge de travail augmente et on a une difficulté pour embaucher.

Concernant les subventions aux associations (65748), Mme FEUILLATRE précise que les comptes des associations sont positifs sauf Notes en Stock.

- Mme ROUELLE : Je suis surprise de ne pas pouvoir consulter les dossiers de demandes de subvention.

M. le Maire : On va examiner votre demande. On pourrait vous donner le montant demandé et le montant accordé. Cela pourrait être vu en Commission Finances.

Chapitre 66 : Il y a une baisse des intérêts des emprunts car il n'y a pas eu d'emprunt en 2009.

- M. BRABANT : Pourquoi la subvention du CCAS augmente de manière importante ?

Mme FEUILLATRE : Les horaires du multi accueil ont été étendus et on a eu recours à un médecin référent tout au long de l'année.

- M. BRABANT : La ligne budgétaire consacrée à l'entretien des bâtiments a baissé.

M. RIOU fait remarquer s'agissant des lignes budgétaires 61522 et 60632, un plombier étant embauché il y a plus de travaux en régie ce qui renforce le service public.

Mme FEUILLATRE : On a augmenté de 10 000 euros la ligne budgétaire de fournitures bâtiments afin d'effectuer plus de travaux en régie. On aura moins recours aux entreprises extérieures.

Recettes de fonctionnement

Ligne 70632 : On constate une baisse due à une participation moindre de la CAF.

Chapitre 73 – Ligne 7311 : Augmentation des taux de 1% de la taxe d'habitation et de la taxe foncière. Il y a aussi une augmentation des bases par décision gouvernementale et de l'assiette due à l'arrivée de nouveaux habitants.

7321 : Baisse de l'attribution de compensation de la Communauté Urbaine.

- M. le Maire : La Dotation de Solidarité communautaire (ligne budgétaire 7322) augmente suite au recensement. Elle tient compte en effet du nombre d'habitants et de l'augmentation de la Taxe Professionnelle.

- M. BAILLY : C'est la première année qu'on perçoit la taxe locale sur la publicité extérieure.

M. le Maire : On l'a déjà touchée en 2009.

M. le Maire : - Article 7411 : La Dotation forfaitaire augmente de + 0,6%.
En 2009 on avait perçu 1 025 000 euros. En 2010 on devrait percevoir 1 106 000 euros compte tenu des résultats de recensement.

Dépenses Investissement

Mme FEUILLATRE présente les diverses dépenses d'investissement.

- M. BRABANT : Comment avez-vous calculé le coût de l'étude pour la réalisation du terrain synthétique ?

Mme FEUILLATRE : Sur la base d'un pourcentage par rapport au coût estimatif des travaux.

- M. BAILLY s'interroge sur le matériel sportif de l'Elan (ligne budgétaire 2158).

Mme FEUILLATRE : Chaque année le choix de matériel est laissé à la décision de l'Elan.

(Arrivée de Mme POGU et M. BRUNET).

S'agissant du matériel de la mairie, il est prévu le changement du serveur de la Mairie ainsi que le logiciel personnel et comptabilité. Il est envisagé d'acquérir un logiciel pour la Police Municipale et un camion pour les Espaces Verts.

- M. BRABANT : Le camion est un matériel neuf ?

M. le Maire : Oui ce nouveau camion permettra au personnel de gagner du temps.

- M. BAILLY : Comment va être réalisée l'aire d'accueil de camping-car avec un budget de 3 000 euros ?

M. le Maire : Il y a une possibilité de réaménagement dans le parking du Petit Bois pour 4 ou 5 emplacements. Les réseaux d'eau et d'électricité sont disponibles sur le site.

Cela dégagera la voie pompier souvent utilisée par les camping-car à l'arrière de la salle Hippolyte Derouet.

Matériel de menuiserie : Une machine est obsolète et doit être remplacée.

Recettes d'investissement

- Article 2381 : Une somme de 250 000 euros est inscrite et correspond au remboursement par la SEMSOR des dépenses pour la construction de la Maison Communale de Quartier.

- Article 27635 : La somme de 179 777 euros correspond au remboursement de la dette par la Communauté Urbaine.

Eléments de la dette : L'encours de la dette diminue. Le capital qui restera dû au 31 décembre est en baisse par rapport à 2009.

- M. BRABANT : En 2009 vous avez voté 927 878 euros d'emprunt. Pourquoi n'avez-vous pas emprunté cette somme ?

M. le Maire : On a eu plus de recettes que prévues compte tenu du recensement et surtout il y a eu un bon excédent de fonctionnement en 2008, intégré au conseil de mai 2009.

- M. BAILLY : Ce deuxième mandat doit être un mandat d'initiatives. Vous avez vécu sur les acquis de vos prédécesseurs pendant le premier mandat, maintenant il vous faut prouver que vous êtes à la hauteur des défis des prochaines années compte tenu de l'évolution de la population.

Ce budget nous fait apparaître un nouveau dérapage du fonctionnement qui continue à augmenter (nous remarquons près de 19% d'augmentation sur les rémunérations des personnels non titulaires et une baisse de presque 1% sur celles des titulaires). Une grave frilosité au niveau des investissements structurants ; nous remarquons aussi un manque d'ambition sur la réhabilitation du patrimoine qui solliciterait les entreprises locales (même « la porte sud » est à l'abandon). Le débat d'orientations budgétaires que nous avons eu, était sur ce sujet prémonitoire.

Pour la fiscalité vous augmentez la pression fiscale alors qu'il y a de l'excédent d'investissement. Vous ne tenez donc pas compte aux Soriniérois de la situation de crise en augmentant les impôts.

Vous ne faites pas confiance au chef de l'Etat et au gouvernement. Votre attitude d'être opposé à toutes les mesures mises en place par la majorité nationale est souvent mise en avant. Comment pouvez-vous toujours dire « c'est la faute de l'Etat », l'Etat n'a qu'à... ». Reconnaissez au moins que la France (dixit ses voisins européens) s'en sort plutôt mieux qu'eux de cette grave crise qu'on ne peut pas ignorer et qui n'est pas terminée. Les mesures d'état prises pour combattre cette crise ne pourront donner toute leur efficacité que si les régions, les départements, les communautés de commune, les communes elles-mêmes relaient les actions de l'Etat au plus près des gens par une politique volontariste d'investissements, ce qui implique plus de confiance dans l'avenir et donc plus de courage politique.

Ce n'est pas le cas ici, donc nous nous abstiendrons sur ce budget de renoncement à toutes ambitions porteuses d'espoir pour demain.

M. le Maire :

En fonctionnement :

Sur un total de 6 213 484 euros, il y a en dépenses réelles prévues 5 317 874 euros soit environ 2% de plus qu'au BP 2009 ce qui va permettre de dégager un autofinancement important et 4 fois plus élevé qu'en 2009, soit une prévision de virement à la section d'investissement de 475 786 euros ce qui permettra de limiter l'emprunt.

En fonctionnement les recettes prévues sont de 6 213 484 euros.

Les recettes réelles étant de 6 207 508 euros en augmentations importantes par rapport aux prévisions budgétaires de 2009 lesquelles se sont avérées supérieures.

Rappel : en 2009, l'augmentation d'une part du nombre de logements et d'autre part la prise en compte en totalité par l'Etat de l'augmentation de population selon le recensement réalisé en 2006 a permis d'avoir en 2009 des recettes réelles proches de 6,2 millions d'euros.

Les recettes prévues en 2010 sont donc pratiquement celles réalisées en 2009 en remarquant que dans le chapitre dotation de l'Etat et compensations il y a même une légère baisse, ce sont donc les recettes des impôts ménages avec une augmentation du nombre de foyers qui permettent un budget certes prudent mais dynamique pour assurer les services à la population avec une gestion très rigoureuse.

→ Prise en compte des besoins en matière de halte-garderie avec le renforcement de l'accueil le lundi.

→ Soutien par des subventions adaptées aux associations.

→ Mise en place de la convention avec l'école privée.

→ Maintien d'une politique culturelle soutenue et accessible à tous.

→ Poursuite d'une offre de loisirs pour les enfants et les jeunes.

→ Amélioration notable de la qualité des repas servis dans les cantines des écoles publiques.

→ Adaptation des aides aux familles en situation précaire en augmentation.

→ Mise en place avec des partenaires extérieurs d'initiatives en faveur de l'emploi.

→ Finalisation de l'écriture de l'Agenda 21 et mise en place des actions.

En investissement :

→ Bâtiments :

- 860 000 euros pour la fin de rénovation de l'école élémentaire de la Tilleulière
- 50 000 euros études pour le terrain synthétique

- 250 000 euros maison communale de quartier
- 30 000 euros pour le chauffage de la salle Hyppolite Derouet
- 38 000 euros pour de nouveaux caveaux au cimetière
- 53 000 euros pour des fenêtres et portes au Clos du Moulin
- 15 000 euros salle J. Léauté pour une plus grande sécurisation du site
- Jeux d'enfants Parc Hyppolite Derouet : 21 000 euros
- Equipements cantine Tilleulière : 18 500 euros
- Equipements sportifs salle J. Léauté : 22 000 euros
- Services administratifs : 53 000 euros
- Matériel aux services techniques pour améliorer le service à la population (Menuiserie 22 000 euros, tondeuses : 15 000 et 26 500, camion 40 000 euros)
- Agenda 21 : (Désherbeur : 35 000 euros
(Garage à vélo : 6 500 euros
(Mats solaires : 20 000 euros
(Audit accessibilité : 15 000 euros
(Porte CCAS automatisée : 8 000 euros.

L'excédent de fonctionnement est fait pour investir. Nos projets d'investissement existent.

On a hérité d'une dette importante.

La marge de manœuvre est étroite : Comment faire plus sans augmenter les impôts ni la dette ?

La réhabilitation de la Porte Sud qui est l'œuvre d'un artiste coûte très cher.

La réhabilitation du socle coûte 5 000 euros et sera réalisée.

La réfection des œuvres est estimée à 20 000 euros et sera différée.

M. POINTEAU : On aurait pu réhabiliter la porte Sud avec les emprunts du centre-bourg.

M.RIOU : Au niveau de la rue de Nantes on a changé toutes les dents de requin et les poubelles. L'éclairage du passage piéton est très coûteux (2 400 euros). L'entretien pour l'écoulement des eaux pluviales a un coût phénoménal.

Les mâts des candélabres aujourd'hui sont verts. Le nettoyage de ceux-ci nécessite un budget énorme.

Mme FEUILLATRE ajoute que le budget de fonctionnement est plutôt serré. La commune est en pleine expansion et il n'y a pas eu d'embauche de personnel en 2009. Il convient de prendre en compte le nettoyage des classes supplémentaires et lorsqu'on investit il y a des coûts de fonctionnement à intégrer.

M. RIOU : La réforme territoriale en cours ne va pas arranger les collectivités en plus de la taxe professionnelle.

M. VANDENBERGHE : Aujourd'hui, suite à la crise, tous les jours des demandes arrivent au CCAS pour payer des factures d'EDF, de transport, et pour trouver des logements. Aux Sorinières, des personnes dorment dans leurs voitures.

Nous devons faire face à tout cela et cela représente des dépenses qui ne sont pas négligeables.

Par rapport au débat vous faites un grand écart : le 18 décembre 2009 M. BRABANT disait « je suis d'accord avec vous à 80% » alors aujourd'hui un petit effort et vous allez nous rejoindre.

M. CAILLETEAU : Le déficit du budget de l'Etat pour l'exercice 2009 est de 52 milliards d'euros. Les prévisions du déficit pour 2010 sont égales à 132 milliards d'euros soit une augmentation de 80 milliards d'euros.

Lorsqu'on fait des cadeaux aux entreprises on voit ce que cela donne. Le gouvernement a ainsi accordé 33 milliards d'exonération de charges sociales pour les entreprises ce qui est l'équivalent du déficit de la Sécurité Sociale.

La suppression de la taxe professionnelle va entraîner un transfert de charges vers les ménages.

M. le Maire précise que concernant la suppression de la Taxe Professionnelle, les simulations faites par Bercy évoquées par l'opposition au dernier conseil ont été réalisées par rapport aux valeurs locatives de 2008. Cela manque de sérieux.

Le budget primitif est adopté par 25 voix pour et 4 abstentions.

Subvention Notes en Stock

Mme FEUILLATRE propose d'attribuer une subvention de 24 480 euros à l'association Notes en Stock.

Une subvention de 24 000 euros lui avait été versée en 2009.

La subvention municipale permet le développement des cours de musique à des tarifs abordables pour être accessible à tous.

Elle contribue à l'acquisition d'instruments de musique nécessaires au fonctionnement de l'association.

La proposition de Mme FEUILLATRE est adoptée à l'unanimité.

Subvention cantine école privée

Mme FEUILLATRE rappelle aux membres du Conseil Municipal que lors de sa séance du 13 novembre 2009 le Conseil Municipal a adopté une charte de fonctionnement avec l'OGEC de l'école Sainte Marie.

Cette charte prévoit notamment que le Conseil Municipal fixe par délibération le montant de la subvention versée à l'OGEC pour la restauration scolaire.

Mme FEUILLATRE propose d'attribuer à hauteur de 80 850 euros une participation pour la cantine de l'école privée (chapitre 65 – Article 65746) selon l'échéancier de versement suivant :

- 01/02/2010	:	8 000 euros
- 01/03/2010	:	8 000 euros
- 01/04/2010	:	régularisation de janvier à mars 2010
- 01/05/2010	:	8 000 euros
- 01/06/2010	:	8 000 euros
- 01/07/2010	:	régularisation de avril à juin 2010
- 01/10/2010	:	8 000 euros
- 01/11/2010	:	8 000 euros
- 01/12/2010	:	8 000 euros
- 01/01/2011	:	régularisation de septembre à décembre 2010.

Les régularisations prévues se font sur la base de 1,92 euros par repas pour un enfant domicilié sur la commune et 1,44 euros par repas pour un enfant domicilié hors commune.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Subvention Elan Omnisports

Mme FEUILLATRE propose d'attribuer une subvention de 31 534 euros à l'Elan Omnisports pour l'année 2010.

En 2009 cette association a reçu une subvention de 31 160 euros.

Cette subvention contribue au développement des activités sportives suivantes sur la commune : badminton, basket, football, gymnastique, judo, karaté, roller, tennis, tennis de table, tir, yoga.

Elle est destinée aussi à financer l'organisation des compétitions sportives auxquelles participent les différentes sections de l'Elan.

La subvention est adoptée à l'unanimité.

Droit à la formation des élus

Mme FEUILLATRE informe les membres du Conseil Municipal qu'en application de la loi du 27 février 2002, il convient de délibérer sur le droit à la formation des élus.

Au BP 2010 un crédit de 3 000 euros pour la formation des élus a été inscrit au chapitre 65-Article 6535.

Mme FEUILLATRE propose de répartir ce crédit de la manière suivante :

- 25/29^e pour l'équipe de M. COUTURIER
- 4/29^e pour l'équipe de M. BAILLY.

La proposition de Mme FEUILLATRE est adoptée à l'unanimité.

Fiscalité

Mme FEUILLATRE propose d'augmenter les tarifs de fiscalité de 1% :

- Taxe d'Habitation : 17,65% (Ancien taux : 17,48%)
- Taxe Foncière Bâtie : 21,78% (Ancien taux : 21,56%)
- Taxe Foncière Non Bâtie: 64,38% (Ancien taux : 63,74%).

La proposition est adoptée par 25 voix pour et 4 voix contre.

Rapport Annuel Marchés Publics – Exercice 2009

M. RIOU propose de délibérer sur le rapport annuel des marchés publics 2009 :

Marché	Montant du marché TTC (avec avenants)	Etat des paiements TTC
<u>Marchés de fourniture de repas scolaire</u> - Océane de Restauration	2,26 euros le repas	99 964,60 euros
<u>Extension – Restructuration du Groupe Primaire de l'école de « La Tilleulière »</u> - SCP Forest Debarre - SA BETAP Ingénierie - SARL BATEL - Lot 1 (Terrassement–VRD- Espaces Verts) Entreprise CHAUVIRE - Lot 2 (Déconstruction-Gros- Œuvre-Enduits) Entreprise SERIBAT - Lot 3 (Charpente Bois) CMB - Lot 4 (Charpente Métallique) ACM - Lot 5 (Couverture et Bar- dage) RAIMOND	202 973,16 euros 47 840,00 euros 50 590,80 euros 135 820,74 euros 1 180 815,52 euros 110 320,25 euros 151 017,33 euros 142 138,60 euros	183 999,52 euros 34 923,20 euros 47 352,99 euros 67 911,04 euros 995 829,95 euros 107 427,31 euros 122 553,65 euros 142 138,60 euros (soldé)

- Lot 6 (Etanchéité) Etanchéité Thouaréenne	126 656,40 euros	73 666,50 euros
- Lot 7 (Menuiserie Aluminium) ALUGO	222 454,18 euros	122 140,52 euros
- Lot 8 (Menuiseries Bois) GUITTENY	130 561,03 euros	90 705,88 euros
- Lot 9 (Isolation-Plaques de plâtre) SATI	123 462,91 euros	83 049,29 euros
- Lot 10 (Isolation-Plafonds suspendus) PLAFA	41 453,46 euros	27 669,78 euros
- Lot 11 (Carrelage-Faïence) SOLS CONFORT	95 680,00 euros	45 169,51 euros
- Lot 12 (Sols souples) JOBARD	35 593,69 euros	28 871,46 euros
- Lot 13 (Sols coulés) BOULENGER	41 860,00 euros	40 649,16 euros
- Lot 14 (Peintures- Revêtements muraux) PELGROM	63 553,57 euros	46 249,93 euros
- Lot 15 (Rideaux) AMI LENGARD	6 996,60 euros	5 997,33 euros
- Lot 16 (Electricité) CECO ELEC	227 711,33 euros	129 444,13 euros
- Lot 17 (Chauffage Ventila- tion-Plomberie) MOREAU	470 907,98 euros	237 036,65 euros

Le rapport annuel des marchés publics est adopté à l'unanimité.

Création de poste

M. le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de créer un poste d'Adjoint d'Animation de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} février 2010.

Il s'agit d'une modification de son horaire.

La proposition de M. le Maire est adoptée à l'unanimité.

Suppressions de poste

Suite à l'avis favorable du CTP du 8 janvier 2010, M. le Maire propose de procéder à la suppression des postes suivants :

- 1 poste d'Adjoint Technique de 1^{ère} classe à temps non complet (31h30) avec effet au 31/01/2010
- 1 poste de Brigadier Chef Principal à temps complet avec effet au 31/01/2010
- 1 poste d'Agent de Maîtrise Principal à temps complet avec effet au 31/01/2010
- 1 poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe à temps complet avec effet au 31/01/2010
- 3 postes d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe à temps complet avec effet au 31/01/2010
- 1 poste d'Adjoint d'Animation de 2^{ème} classe à temps complet avec effet au 31/01/2010
- 1 poste d'Adjoint d'Animation de 2^{ème} classe à temps non complet (32h00) avec effet au 31/01/2010
- 1 poste d'Adjoint d'Animation de 2^{ème} classe à temps non complet (34h15) avec effet au 31/01/2010.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Compétence de Nantes Métropole en matière de haut et très haut débit – Modification statutaire

M. le Maire rappelle que Nantes Métropole détient depuis 2001 la compétence facultative « grands équipements de transports et de télécommunications ». Cette compétence est la reprise de la compétence exercée par le District de l'Agglomération Nantaise qui, elle-même avait été définie à l'origine par le Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de l'Agglomération Nantaise le 28 septembre 1990.

Cette compétence a permis à Nantes Métropole d'établir le réseau très haut débit OMEGA.

Le libellé apparaît aujourd'hui trop restrictif au regard des nouvelles compétences conférées aux collectivités territoriales et à leurs groupements, dans le domaine de l'aménagement numérique des territoires, par la loi sur la confiance dans l'économie numérique du 21 juin 2004.

En effet, aux termes du nouvel article L.1425-1 du CGCT, les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent établir et exploiter un réseau de communications électroniques et non plus seulement créer une simple infrastructure de génie civil. Il est donc proposé d'adapter, en conséquence, le libellé de la compétence haut débit que détient Nantes Métropole afin de le mettre en cohérence avec l'évolution législative en ce domaine.

La compétence actualisée, permettra à Nantes Métropole d'amplifier sa politique dynamique en faveur du très haut débit, en ouvrant la possibilité de mettre en place un véritable service public, du très haut débit sur l'agglomération nantaise et en confiant, le cas échéant, à un délégataire, la gestion du réseau O-MEGA actuel, son extension et son exploitation.

Les réseaux établis et/ou exploités par les communes membres notamment pour leurs besoins propres (réseaux privés) sont par ailleurs exclus de ce périmètre.

Il convient donc d'actualiser la rédaction de la compétence « grands équipements de télécommunications » en lui substituant le libellé :

« - établissement et exploitation des infrastructures et des réseaux de communications électroniques au sens du 3° et du 15° de l'article L.32 du code des postes et communications électroniques

- acquisition des droits d'usage à cette fin ou achat des infrastructures ou réseaux existants

- mise à disposition aux opérateurs ou d'utilisateurs de réseaux telles infrastructures ou réseaux

- fourniture des services de communications électroniques dans les conditions prévues par l'article L. 1425-1 du code général des collectivités territoriales ».

L'article 2 des statuts de Nantes Métropole, relatif aux compétences facultatives, sera donc rédigé comme suit :

a) Hébergement des gens du voyage

b) Actions foncières : élaboration et gestion du programme d'action foncière

c) Actions et réalisations en faveur des personnes handicapées

d) Refuge pour animaux abandonnés et errants

e) Environnement, cadre de vie :

Actions pour l'aménagement :

- des cours d'eau

- des espaces naturels, des sites dégradés à vocation de loisirs.

Actions pour la création et l'aménagement des promenades le long des cours d'eau.

Prévention des risques technologiques et naturels majeurs et lutte contre les pollutions.

Actions d'observation et de sensibilisation à l'environnement et au développement durable à l'échelle communautaire.

f) Participation aux constructions nouvelles de lycées et extension des lycées existants

g) Grands équipements de transport

h) Actions et réalisations en faveur de l'enseignement supérieur et de la recherche

i) Eclairage public

j) Distribution et production d'électricité, distribution de gaz

k) Enfouissement de tous types de réseaux

l) Production et distribution de chaleur : réseau de chaleur

m) Etablir et exploiter des infrastructures et des réseaux de communications électroniques au sens du 3° et du 15° de l'article L.32 du code des postes et communications électroniques

- acquérir des droits d'usage à cette fin ou acheter des infrastructures ou réseaux existants
- mettre de telles infrastructures ou réseaux à disposition d'opérateurs ou d'utilisateurs de réseaux
- fournir des services de communications électroniques dans les conditions prévues par l'article L.1425-1 du code général des collectivités territoriales.

Les modifications de l'article 2 des statuts de Nantes Métropole sont adoptées à l'unanimité.

Garantie d'emprunt ADAPEI

Mme FEUILLATRE informe les membres du Conseil Municipal que l'ADAPEI va souscrire un emprunt de 1 450 000 euros sur 25 ans pour la réalisation de la 3^{ème} tranche de leur internat.

L'ADAPEI sollicite la garantie d'emprunt à hauteur de 50% auprès de la commune.

- Mme ROUELLE : Quels sont les risques ?

M. le Maire : Il n'y a pas de risque sérieux. L'ADAPEI est un partenaire reconnu.

La proposition de Mme FEUILLATRE est adoptée à l'unanimité.

Dotation Globale d'Equipement

Mme FEUILLATRE demande au Conseil Municipal de solliciter une subvention de l'Etat au titre de la Dotation Globale d'Equipement pour la réalisation de la 5^e tranche des travaux de restructuration de l'école primaire de La Tilleulière.

Proposition adoptée à l'unanimité

Haïti

Mme FEUILLATRE propose de verser une aide de 1 200 euros à la population victime d'un séisme dévastateur.

- M. BRABANT : Pourquoi pas un euro par habitant ?

M. BROSSEAU : Les habitants peuvent contribuer de leur côté.

M. POINTEAU : On pourrait aussi annuler la dette du pays.

M. CAILLETEAU précise que ce pays a été abandonné par la communauté internationale et qu'il a dû payer une somme importante pour acquérir son indépendance.

L'aide attribuée à Haïti par la C.E.E. pour le séisme est de 110 millions d'euros seulement.

M. le Maire : C'est très bien de répondre à l'urgence mais il faut aussi penser à travailler dans le temps.

La proposition de Mme FEUILLATRE est adoptée à l'unanimité.

Information diverse

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'en décembre un courrier du Préfet est parvenu en Mairie. A ce courrier était joint un arrêté autorisant l'installation de la Société FERS à Rezé.

L'arrêté précise les installations soumises à autorisation ou à simple déclaration et les contrôles périodiques prévus.

Au-delà des nombreuses précisions techniques détaillées dans le rapport du Préfet, il contient quelques réponses intéressantes à nos questions :

- concernant les airbags des véhicules hors d'usage : ils doivent être retirés avec une procédure particulière

- concernant les envois de papier à l'extérieur du site : ils sont à priori exclus, ceci devra être respecté quitte à le signaler

- concernant les eaux pluviales :

- leurs caractéristiques (température, acidité etc...) sont précisées en terme de valeurs limites à respecter

- la liste des métaux dangereux exclus est précisée

- une vanne automatique permet une coupure en cas de pollution des eaux

- concernant le bruit : les niveaux sonores autorisés sont maintenant précisés

Enfin les niveaux sonores ainsi que la conformité de l'installation seront vérifiés par un organisme tiers.

De plus l'entreprise fournira chaque année au Préfet un rapport complet sur le fonctionnement de l'installation.

Nous demandons à obtenir la communication de ce rapport annuel, nous resterons vigilants sur toute forme de pollution sonore, visuelle ou aquatique, tout en considérant que ce type d'installation est nécessaire au Sud Loire et utile pour les entreprises.

La séance est levée à 22h30.

Prochain Conseil Municipal le 19 mars 2010.